

Les risques naturels vont obliger les villes à construire autrement

Jeudi 18 janvier, à Bordeaux, s'ouvrent les premières assises nationales des risques naturels, en présence de Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie.

Article paru le 18/1/12 dans la Croix

Inondations

Élus, État, collectivités, associations et scientifiques vont réfléchir aux moyens de mieux protéger les populations face aux événements climatiques.

Comment concilier développement des territoires et prévention des risques? Avec le réchauffement climatique, cette problématique est devenue la préoccupation majeure de nombreux élus français. « *Une commune sur trois est en zone inondable en France, soit 17 millions d'habitants* », souligne Stéphanie Bidault, déléguée générale du Centre européen de prévention des risques d'inondation (Cepri). C'est dire l'ampleur du problème.

« *Après Xynthia, une circulaire de juillet 2011 a rendu les autorisations de construire quasiment impossible à obtenir chez nous* », relève Maurice Pierre, maire d'Ambès. Cette commune de 3 000 habitants, dans la communauté urbaine de Bordeaux (CUB), cumule en effet les risques : inondation, technologique, tempête, etc.

Conséquence : « *Des propriétaires qui avaient des terrains en zone constructible sont aujourd'hui en zone orange et n'ont plus le droit de faire des extensions.* » Pour l'édile, le principe de précaution est utilisé de façon « *abusive* ». Cela aboutit à « *geler* » certains territoires. Les biens immobiliers sont dévalués et la population n'augmentera plus.

Les cas sont multiples. Sur les 27 communes de la CUB, 16 sont soumises au risque d'inondation. « *À terme, toutes ces contraintes réglementaires vont dissuader les entreprises de venir chez nous et cela pourrait freiner le développement économique de l'agglomération bordelaise* », s'inquiète Maurice Pierre, qui est également vice-président de la CUB en charge des risques naturels et industriels.

Documents d'urbanisme

Selon Anne d'Aux, conseillère municipale déléguée auprès du maire d'Orléans, en charge de ces questions, la solution est de repenser notre modèle d'urbanisme. « *En Allemagne, à Hambourg, des quartiers entiers et même des tours de bureaux sont construits sur pilotis.* »

En France, nous n'en sommes encore qu'aux prémices de cette réflexion. « *Il faut arriver à faire comprendre à l'État que l'on peut densifier le centre-ville en construisant des bâtiments avec des matériaux permettant rapidement un retour à la normale après des inondations.* »

Le changement semble s'amorcer. Dans quelques mois, le ministère de l'écologie doit fournir un référentiel technique aux constructeurs pour élaborer des habitats « *résilients* ». Cela suppose aussi de mettre hors d'eau les réseaux électriques, d'assainissement, de télécommunication. « *Nous commençons à interroger la Lyonnaise des eaux, EDF...* », indique Anne d'Aux.

Pour l'heure, l'une des difficultés est de convaincre les élus d'intégrer les risques dans tous leurs documents d'urbanisme. « *Comme nous n'avons pas eu de grande crue depuis plus d'un siècle en Loire moyenne, ils n'ont pas conscience que si nous ne nous préparons pas, cela coûtera des milliards d'euros, et certaines communes ne s'en relèveront pas* », prévient-elle.

Nicolas César